

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 18 novembre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1527252A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 17 novembre 2015 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les remontées par nappe naturelle, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les avalanches.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 novembre 2015.

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre des finances  
et des comptes publics,*  
MICHEL SAPIN

*La ministre des outre-mer,*  
GEORGE PAU-LANGEVIN

## A N N E X E S

## A N N E X E I

## COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune d'Artemare.

## DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2015*

Commune de Braine.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Inondations et coulées de boue du 24 août 2015*

Commune d'Entrepierres.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Commune de Grasse (6).

*Inondations et coulées de boue  
du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015*

Communes d'Eze (2), Saint-Jean-Cap-Ferrat (1), Villefranche-sur-Mer (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 3 novembre 2014 au 4 novembre 2014*

Commune de Vence.

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 13 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune de Baix.

*Inondations et coulées de boue du 17 septembre 2015*

Communes d'Arras-sur-Rhône, Baix, Creysseilles (4), Guilherand-Granges, Silhac (4).

## DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Fayet, Montagnol (2), Fondamente.

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2015*

Commune d'Eterville.

## DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Commune de Saint-Flour.

## DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

*Inondations et coulées de boue  
du 23 août 2015 au 24 août 2015*

Communes de Kerbors (1), Pleubian (1).

## DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue  
du 13 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune de Châteauneuf-du-Rhône.

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 27 août 2015*

Commune de Mézières-en-Drouais (1).

## DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Communes de Landunvez (2), Lanildut (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 12 février 2014*

Commune de Tréogat (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 2 octobre 2015*

Communes de Casalabriva (1), Grosseto-Prugna, Propriano, Sarrola-Carcopino, Sartène, Serra-di-Ferro (2), Sollacaro (1), Zicavo (2).

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 2 octobre 2015*

Communes de Bigorno, Brando, Cambia (3), Canavaggia, Carpineto (2), Castellare-di-Casinca, Castineta (1), Corbara (1), Favalello (2), Monacia-d'Orezza (5), Oletta, Olmi-Cappella (2), Olmo, Ortiporio (2), Penta-Acquatella (3), Piano (3), Piedipartino (2), Pie-d'Orezza (3), Piève (2), Poggio-Marinaccio (1), Prunelli-di-Casacconi, Quercitello (3), Rapaggio (2), Scolca (3), Solaro, Stazzona (1), Velone-Orneto (2).

*Inondations et coulées de boue du 2 octobre 2015*

Commune de Corscia (1).

## DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue du 23 août 2015*

Commune de Saint-Laurent-d'Aigouze.

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Saint-André-de-Valborgne (3), Saint-Privat-des-Vieux.

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Communes d'Alès, Bessèges, Gagnières.

*Inondations et coulées de boue  
du 13 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune de Barjac.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune de Toulouse.

DÉPARTEMENT DU GERS  
*Inondations et coulées de boue du 18 juillet 2015*

Commune d'Idrac-Respaillès (1).

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*  
Communes de Biran, Gaudonville, Pessoulens, Tournecoupe.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
*Inondations et coulées de boue du 23 août 2015*

Commune de Baillargues.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 23 août 2015*

Commune de Saussines (1).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE  
*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Buzançais, Chapelle-Orthemale (La).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
*Inondations et coulées de boue du 17 septembre 2015*

Commune de Saint-Georges-d'Espéranche (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES  
*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 25 janvier 2014 au 2 février 2014*

Commune de Saint-Geours-de-Maremne (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 27 janvier 2014 au 1<sup>er</sup> février 2014*

Commune de Sagnac-et-Cambran (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 27 janvier 2014 au 2 février 2014*

Commune de Soorts-Hossegor (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 28 janvier 2014 au 4 février 2014*

Commune de Tartas.

DÉPARTEMENT DU LOT  
*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes d'Aujols (1), Saint-Paul-de-Loubressac (1).

## DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Saint-Andéol-de-Clerguemort (1), Saint-André-de-Lancize (2), Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Martin-de-Lansuscle (3), Vialas.

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Commune de Montmartin-sur-Mer (1).

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Commune de Saint-Georges-de-Bohon (1).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Communes d'Avelin, Templemars (1).

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes d'Annœullin (1), Provin (1).

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 7 août 2015*

Commune de Bully-les-Mines (1).

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Avalanches du 30 janvier 2015 au 31 janvier 2015*

Commune de Laruns.

*Avalanches du 25 février 2015 au 26 février 2015*

Communes de Laruns, Lescun, Sarrance.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 10 juin 2013*

Commune d'Arricau-Bordes (1).

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 20 décembre 2013 au 16 avril 2014*

Commune d'Ossun (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 25 février 2015 au 27 février 2015*

Commune de Saint-Créac (1).

## DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2015*

Commune de Gundolsheim.

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 6 juin 2015*

Communes de Sonnaz, Voglans.

*Inondations et coulées de boue  
du 6 juin 2015 au 7 juin 2015*

Communes de Chindrieux, Vimines.

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2015*

Communes de Cognin, Ravoire (La).

*Inondations et coulées de boue du 21 juillet 2015*

Commune de Champagny-en-Vanoise.

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Communes de Barberaz, Bassens, Bourget-du-Lac (Le), Cognin, Jacob-Bellecombette, Viviers-du-Lac.

*Inondations et coulées de boue  
du 22 juillet 2015 au 23 juillet 2015*

Commune de Motte-Servolex (La).

*Inondations et coulées de boue du 14 août 2015*

Communes de Lanslebourg-Mont-Cenis, Lanslevillard.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 2 mai 2015*

Commune de Notre-Dame-des-Millières (1).

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 4 mai 2015*

Commune de Cordon.

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2015*

Commune de Menthon-Saint-Bernard.

*Inondations et coulées de boue du 6 juin 2015*

Communes de Chamonix-Mont-Blanc, Desingy (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 3 avril 2015*

Commune de Saint-Sigismond (1).

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 24 août 2015*

Commune d'Yvetot (1).

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Inondations et coulées de boue  
du 31 août 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2015*

Communes de Chauray, Fressines (1), Mougou (1), Saint-Gelais.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Commune de Mirabel.

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Gariès, Sauveterre, Valence, Vigueron.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Communes de Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens.

*Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2015*

Commune d'Adrets-de-l'Estérel (Les) (2).

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue du 24 août 2015*

Communes d'Ansois (1), Beaucet (Le) (1), Isle-sur-la-Sorgue (L') (2), Roque-sur-Pernes (La) (1), Sannes (1), Thor (Le) (2), Tour-d'Aigues (La), Venasque (1).

*Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2015*

Communes de Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Ménerbes (1), Mérindol, Monteux, Murs (1), Robion (2), Roussillon (2), Thor (Le) (2).

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue  
du 31 août 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2015*

Communes de Buxerolles, Vouneuil-sous-Biard (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Inondations et coulées de boue  
du 4 novembre 2015 au 6 novembre 2015*

Commune de Sainte-Anne.

*Inondations et coulées de boue du 6 novembre 2015*

Communes d'Anses-d'Arlet (Les), Ducos, François (Le), Marin (Le), Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Robert (Le), Saint-Esprit, Sainte-Luce, Trois-Ilets (Les), Vauclín (Le).

## ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES  
EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 28 décembre 2013 au 29 décembre 2013*

Commune de Saint-Martin-du-Var.

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue du 17 septembre 2015*

Commune de Rochemaure.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations et coulées de boue du 16 septembre 2015*

Commune de Chavanges.

## DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 13 février 2014 au 16 février 2014*

Commune de Santec.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 14 février 2014 au 17 février 2014*

Commune de Saint-Vougay.

## DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Potelières, Saint-Hilaire-de-Brethmas.

*Inondations et coulées de boue  
du 13 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune de Rochegude.

## DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 27 janvier 2014 au 1<sup>er</sup> février 2014*

Commune de Rivière-Saas-et-Gourby.

## DÉPARTEMENT DU LOT

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Commune de Cremps.

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Commune d'Anneville-en-Saire.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue  
du 25 février 2015 au 26 février 2015*

Commune de Briscous.

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 6 juin 2015 au 7 juin 2015*

Communes de Bourdeau, Voglans.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Bessens, Campsas, Caumont, Cordes-Tolosannes, Dunes, Fabas, Garganvillar, Génébrières, Goudourville, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Lacapelle-Livron, Laguépie, Lapenche, Montalzat, Montastruc, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Reyniès, Saint-Antonin-Noble-Val, Septfonds.



DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue  
du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015*

Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Clichy-sous-Bois.